Propriétaires de locations saisonnières et de chambres d'hôtes,

pensez au classement de votre hébergement !

Depuis plusieurs années, l'office de tourisme de Pierrefeu via l'office de tourisme intercommunal est engagé dans le classement et la qualification des hébergements touristiques.

Le marché locatif étant en pleine expansion, ces démarches deviennent indispensables pour se démarquer. Elles correspondent à une attente forte de nos visiteurs français et étrangers pour des hébergements de qualité.

En contactant l'office de tourisme et en procédant à une visite de votre hébergement, vous bénéficierez ainsi :

- D'une meilleure visibilité, dans une offre toujours plus volumineuse de propositions d'hébergements, permettant de mettre en valeur la qualité des équipements et des prestations du bien ;
- D'un abattement fiscal plus avantageux sur vos revenus locatifs de 50%, contre 30% pour les meublés non classés ;
- D'une taxe de séjour forfaitaire plus facile à collecter que la taxe de séjour au pourcentage appliquée aux locations non classées.

Vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'une maison que vous mettez en location, le **classement des meublés de tourisme** est une démarche volontaire basée sur un référentiel de 133 critères répartis en 3 chapitres que sont les équipements, les services, et l'accessibilité et le développement durable. Le classement obtenu de 1 à 5 étoiles est validé pour 5 ans.

Coût de visite à partir de 135€, valable pendant 5 ans

Vous êtes propriétaire de chambre d'hôtes ou vous souhaitez développer un projet, la **qualification « Chambre d'Hôtes Référence » est une démarche simple** avec un référentiel spécifique par le biais d'une visite réalisée par l'office de tourisme. L'objectif principal est de mettre en valeur la qualité des équipements, des aménagements et des services proposés par les propriétaires de chambres d'hôtes qui souhaitent s'engager dans cette démarche. À l'issue de la visite, l'office de tourisme gère le dossier de demande de qualification jusqu'à la validation. La qualification est délivrée pour une durée de 5 ans.

Coût de visite à partir de 90€, valable pendant 5 ans

Pour plus d'informations sur ces démarches de qualification, prenez contact dès à présent avec l'office de tourisme intercommunal :

04 94 01 53 16 – 06 72 74 91 15

qualite@mpmtourisme.com

Retrouvez également notre Guide du Loueur sur notre site www.mpmtourisme.com